

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 janvier 2021

1 – Délibération pour projet et montant estimatif hors taxes de l'aire de jeux :
M. BON Fabrice, référent de l'aire de jeux, nous informe après avoir effectué les démarches nécessaires auprès de chaque prestataire, que le montant estimatif de l'aire de jeux se fixe à environ 50 000,00€ HT.

Certains points sont à revoir tels que les luminaires et le terrassement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet aire de jeux pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT
- Sollicite le concours de la DETR, du Département et du Conseil Régional,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des différentes subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- Définit le plan de financement suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense H.T.	Pourcentage	Montant du Financement
DETR	Sollicité	50 000.00 €	30 %	15 000.00 €
Conseil départemental	Sollicité	50 000.00 €	10 %	5 000.00 €
CRBFC	Sollicité	50 000.00 €	40 %	20 000.00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	Fonds propres	50 000.00 €	20 %	10 000.00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		50 000.00 €	80 %	40 000.00 €

2 – Délibération relative au déplacement du monument aux morts liée au projet : Aménagement de la Place « Cœur de village », tranche 2 :

Une subvention peut être attribuée par le ministère des Armées dans le cadre de la rénovation ou de l'entretien du monument aux morts communal.

La subvention intervient sur des opérations de réalisation ou de rénovation.

Le déplacement revêt un caractère impératif lié à des motifs de sécurité (dangereux pour la circulation).

La subvention correspondra forfaitairement à 20% du coût HT du devis accepté par le maître d'ouvrage dans la limite de 1 600 € (subvention maximale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le déplacement du monument aux morts lié au projet de l'aménagement de la place du village tranche 2 « cœur de village » pour un montant de 5 755.12 € HT,
- Sollicite le concours de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) pour un montant de 1 151 €,
- Précise que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale et/ou départementale à savoir : D116 Aiserey/Cîteaux – D116E Bessey/Tarsul
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3 – Délibération concernant l'augmentation de la tranche 2, du devis initial « Cœur de village » :

M. PRIN Alexandre, référent « Cœur de village » nous avise que les devis initiaux liés aux travaux de la Place du village ont dû être révisés par M. JOUFFROY, architecte en charge du projet, du fait de l'antériorité de celui-ci.

Montant global devis initial : 300 911.49 € HT

Montant global devis révisé : 331 219.80 € HT, soit une hausse de tarif de 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'augmentation de tarif relatif au projet de l'aménagement de la place du village, tranche 2 « cœur de village » qui s'élève dorénavant à 331 2319.80 € H.T.

- Sollicite le concours du Département de la Côte d'Or dans le cadre des appels à projet « voirie » et « répartition du produit des Amendes de Polices »,
- Précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale et/ou départementale à savoir : D116 Aiserey/Cîteaux – D116E Bessey/Tarsul,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- Définit le plan de financement suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
Appel à projet Voirie	Sollicité	325 464.00 €	9.21 %	30 000.00 €
Amendes de Police	Sollicité	325 464 .00 €	9.21 %	30 000.00 €
Autre : ONAC	Sollicité	5 755.00 €	20 %	1 151.00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	Fonds propres	331 219.00 €	81.6 %	270 068.00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		331 219.00 €	18.4 %	61 151.00 €

4 – Informations du maire :

- Monsieur le Maire informe que tous les colis de Noël ont été distribués aux personnes âgées (à l'exception de 2 ou 3 absents), ajoute que la distribution a été très agréablement appréciée par ces derniers. Monsieur le Maire en profite pour remercier tous les membres de l'équipe qui ont pu participer à la remise des colis.
- Monsieur le Maire indique qu'à la demande d'une famille, l'emplacement du columbarium a été embelli par la pose de dalles au sol.

Ce travail a été effectué par l'agent communal et M. MERCIER Pierre, contrat civique au sein de notre commune.

- Le sapin de Noël de la commune a été décoré avec la contribution des enfants de l'école mais également des habitants de la commune qui le souhaitent.
- Les trous des accotements de Tarsul et Izeure seront comblés par l'agent communal jeudi 07/01.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait la découverte en date du 24 décembre, d'un dépôt sauvage de déchets à côté des bennes à verre situées à proximité de l'étang. Un carton portait toujours le nom du dépositaire. En conséquence, Monsieur le Maire a livré lesdits déchets au destinataire en lui notifiant les risques liés à ces agissements (dépôt de plainte, amende).
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de doléance d'habitants du lotissement relative à des incivilités. D'autres habitants se sont également manifestés à ce sujet. Le nécessaire sera fait.
- Fibre optique : les travaux suivent leur acheminement, mais nous n'avons pas connaissance d'une date précise pour le moment.

6 – Questions diverses

Un tour de table est effectué.

- M. POCHERON Jérôme informe le conseil des plaintes de certains habitants relatives à la vitesse Rue d'Amont.
- M. BATAILLARD Yves demande si les parcelles de bois où auront lieu les affouages ont été délimitées.
- M. RENARD Jean-Marc informe le conseil qu'il a assisté à la commission « environnement » et de la teneur de cette réunion.
- M. RUBACHA Laurent informe le conseil de l'existence d'un dépôt de gravats aux environs de la maison forestière.